

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DEVE 81 Signature d'une convention avec l'association Jardins et PLU's mettant à sa disposition une parcelle de terrain située devant le square Alban Satragne, 107bis rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), pour un usage de jardin partagé

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement de Paris en date du 15 septembre 2011,

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer avec l'association Jardins et PLU's une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située devant le square Alban Satragne, 107bis rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), pour un usage de jardin partagé.

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Jardins et PLU's dont le siège social est situé 22 bis, rue de Paradis (10^e), la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain située devant le square Alban Satragne, 107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans.